



ANALYSE DE RISQUES COVID19 – POLICE INTEGREE

Il y a plusieurs semaines, l'ensemble des organisations syndicales dont la CSC Police réclamaient une analyse de risques globale pour la police intégrée sur la situation sanitaire traversée par notre pays et sur les mesures prises à l'égard de nos collègues.

Ce n'est que par l'intermédiaire d'un préavis de grève et de nombreuses réunions que nous parviendrons à obtenir un document dont la dernière version nous a été présentée ce 17/04/2020.

Mais que propose cette analyse de risques ? Est-elle satisfaisante ?

Les recommandations de base publiées depuis le début de la crise restent inchangées :

- Appliquer les règles de la distanciation sociale
- Ne pas donner la main, ne pas embrasser
- Manipuler les documents, etc. avec précaution (par exemple, passeport pris dans la bouche)
- Ne pas toucher le visage avec les mains
- Se laver régulièrement les mains (avec de l'eau et du savon ou un gel à base d'alcool)
- Protocole de toux et d'éternuement (dans les mouchoirs en papier, dans la cavité du coude)

Lorsque les règles de distanciation sociale ne sont pas applicables par exemple en cas de contrôle statique en plein air et lorsque, pendant le contrôle, le citoyen tousse ou éternue, des mesures supplémentaires peuvent être prises en fonction de la situation.

- Adaptez votre comportement à la situation, c'est-à-dire ne vous mettez pas dans la direction de la personne qui tousse ou éternue, ne venez pas avec vos mains sur le visage, lavez-vous les mains régulièrement
- Demandez au citoyen d'appliquer l'hygiène de la toux, d'éternuer dans le coude, etc.

Si les règles de base de la distanciation sociale ne peuvent être appliquées, **l'employeur doit fournir des équipements de protection collective et/ou individuelle.**

Si nous pouvons rejoindre ces mesures de prévention générales, de nombreuses questions restent en suspens. Quid des équipements de protection collective et/ou individuelle et de leurs usages au sein de la Police Intégrée ? Quid de l'analyse des postes de travail de nos collègues ou des missions qui leur sont confiées ? Quand et comment doivent-ils porter tel ou tel équipement ? Quelles sont les activités essentielles ou non ?...

Ces interrogations qui persistent et empêchent, selon nous, une évolution et une harmonisation des directives émises le 20/03/2020 dans la note « Covid 19 – équipements de protection individuelle ». En effet, l'analyse de risques proposées étant bien trop générale, les mesures de prévention le sont tout autant.

Dès lors, nous estimons que le document qui nous est présenté doit encore faire l'objet d'adaptations que nous avons déjà sollicitées à plusieurs reprises.

Pour ces motifs, la CSC Police ainsi que les autres organisations syndicales a rendu un avis négatif sur l'analyse de risques agents biologiques Police Intégrée.

Les discussions se poursuivront prochainement et nous ne manquerons pas de revenir vers vous.



Propageons l'information

Pas le virus

Prenez soins de vous et des autres!